FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

LA FNAB EN ACTION EN 2021

LA FNAB ET SON RÉSEAU

Près de **10 000** fermes adhérentes

Près de **400** salarié·es

13 groupements régionaux

90 groupements départementaux

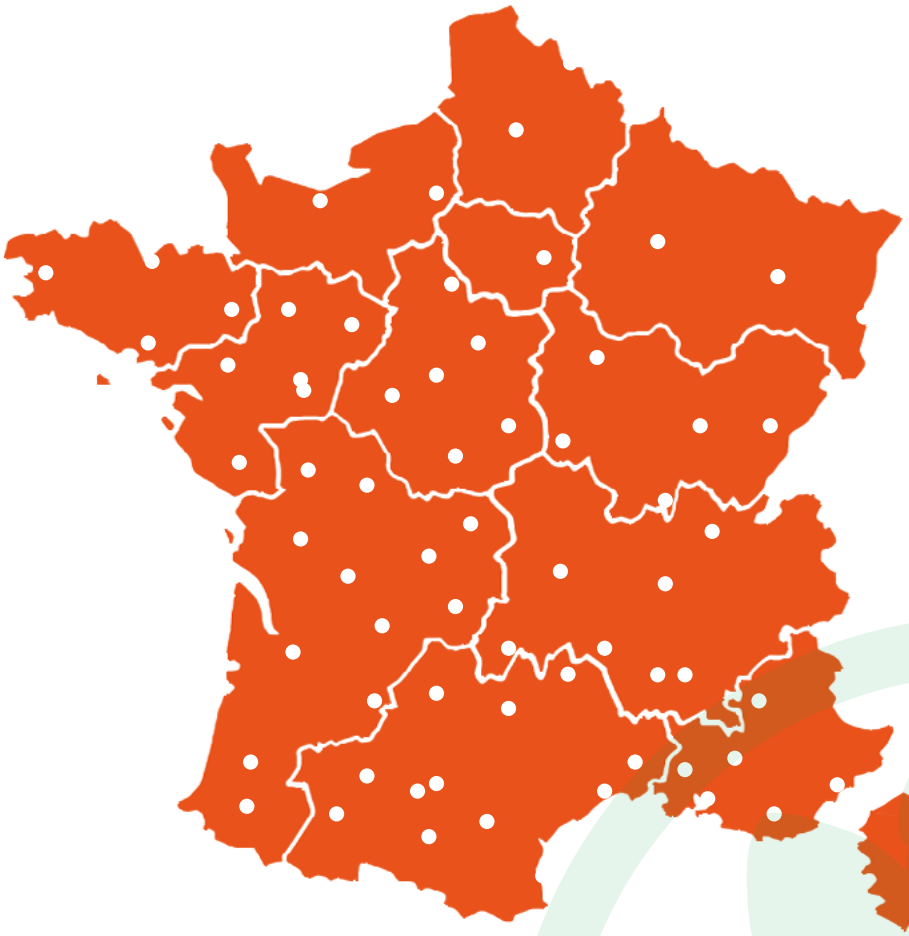

+ la Martinique

10 raisons d'adhérer

1
Être conseillé-e techniquement

2
Être accompagné-e dans votre projet d'installation ou de conversion

3
Développer vos circuits de vente

4
Être représenté-e dans les instances régionales, nationales et européennes

5
Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, Panier Local, label FNAB, etc.)

6
Valoriser votre ferme

7
Rester informé-es

8
Échanger entre agriculteur-rices

9
Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs

10
Profiter de 25 % de réduction sur les frais de service MiiMOSA

POUR ADHÉRER, renseignez-vous auprès du groupement départemental le plus proche de vous !

www.produire-bio.fr/contact_region

LA FNAB EN ACTION EN 2021

2021 fut une année de forte mobilisation. A travers nos campagnes #LaBioPourTous, #LaBioAPoil, les agriculteurs et agricultrices de la FNAB ont plaidé pour un soutien public à la hauteur des services rendus par le modèle bio. Si sur ce front, la victoire est en demi-teinte, cela n'a en rien découragé le réseau pour défendre ses droits à pratiquer son métier.

Défendre des aides aux producteur·rices bio

UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT POUR UNE PAC QUI RÉMUNÈRE LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DE LA BIO

Entre février et juin 2021 la totalité du réseau FNAB s'est mobilisé pour obtenir un paiement pour service environnemental pour la Bio de 145 euros par hectare et par an payé sur le pilier 1 de la PAC :

La Fnab a mobilisé les citoyen-nes, de sénateur-rices, député-es, élu-es de collectivités, mais aussi des médecins afin de demander la reconnaissance des impacts positifs de la bio sur la santé, l'environnement, la biodiversité, l'emploi à travers les aides de la PAC. Mi-mai, le réseau lance la campagne #labioapoil sur les réseaux sociaux et des dizaines de producteurs et productrices se photographient nu-es pour dénoncer les arbitrages en cours sur la future PAC.

L'arbitrage final sur la PAC n'est pas à la hauteur des demandes portées par la FNAB.

La disparition totale de l'aide au maintien dans la future PAC et sa non compensation par l'éco-régime est un coup dur porté par les pouvoirs publics aux agriculteurs et agricultrices bio. A ce stade sur l'éco-régime les bios toucheront au maximum 89 euros par hectare et par an en remplacement du paiement vert et de l'aide au maintien, et ceci à égalité avec la labellisation HVE.

RETARDS DE PAIEMENT : LA FNAB OBTIENT LA CONDAMNATION DE L'ETAT EN 1ÈRE INSTANCE

Par un jugement rendu le 02/06/2021, le tribunal administratif de Dijon a condamné l'État pour faute dans une des quatre affaires de retard de paiement que la FNAB a porté devant les tribunaux en février 2019.

L'État a été condamné à verser près de 20 000 euros de dommages et intérêts au plaignant. L'État a été reconnu fautif de ne pas avoir instruit les aides bio "dans un délai raisonnable".

Après presque 1 an et demi d'attente, ce jugement est une première et une grande victoire pour la FNAB et son réseau. L'Etat a fait appel de sa condamnation. L'affaire va donc être rejugée à la cour administrative d'appel de Lyon dans le courant de l'année 2022.

CRÉDIT D'IMPÔT

Dans le prolongement de cette campagne, la FNAB et son réseau ont travaillé avec des parlementaires de tous horizons politiques pour demander avec un an d'avance la prolongation et la revalorisation du crédit d'impôt à l'agriculture biologique, dans le cadre du projet de loi de finance 2022.

Tout ce travail de pédagogie a payé, puisque l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité une prolongation du crédit d'impôt bio entre 2023 (date de fin initialement prévue par la loi) et 2025 ainsi qu'une revalorisation à hauteur de 4.500€, à partir de 2023. Le cumul avec les aides conversion sera possible à hauteur de 5.000€.

La FNAB et son réseau montrent ainsi que la mobilisation des producteurs et productrices bio pour la défense de leurs intérêts est à la fois nécessaire et peut être également payante !

UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES EN PRÉPARATION

Depuis un an la Cour des Comptes s'est saisie d'un rapport sur la réalité et l'efficacité du soutien public apporté au développement de la Bio. Le président de la FNAB est membre du comité de relecture de ce rapport et la FNAB ainsi que plusieurs GRAbs du réseau ont été auditionnés à plusieurs reprises pour apporter des éléments à la Cour. Ce rapport devrait sortir fin 2022.

Permettre aux agriculteur-rices bio de pratiquer leur métier

PROSULFOCARBE : LA FNAB INTERPELLE LES POUVOIRS PUBLICS

En juin 2021, la FNAB a alerté la presse (au côté de la coop Biocer, de Forébio et de Génération Future) de la contamination de 14 producteurs et productrices bio à une molécule bien connue pour sa volatilité : le prosulfocarbe. Une demande publique de suspension de l'autorisation de mise sur le marché avait été formulée, restée alors sans réponse de la part des pouvoirs publics.

Le 15 octobre 2021, la FNAB a saisi les préfets de 12 départements d'une demande d'interdiction en urgence du prosulfocarbe sur leur territoire, afin d'éviter les contaminations. Certains préfets ont répondu, sans proposer de prendre des mesures et la plupart des autres demandes sont restées à ce stade lettre morte. Sans réaction des pouvoirs publics, il est certain que certaines récoltes de l'automne 2021 seront contaminées.

GRIPPE AVIAIRE ET DÉFENSE DU PLEIN AIR : LA FNAB ATTAQUE LES ARRÊTÉS "BIOSÉCURITÉ" AUX CÔTÉS DE LA CONF

La FNAB s'est mobilisée tout au long de l'année 2021 contre la claustration des volailles. Dès l'automne, la nouvelle réglementation applicable aux élevages de volailles dans le cadre de la lutte contre l'Influenza aviaire a été mise en place : elle généralise l'obligation de claustrer les volailles en bâtiments sur une grande partie de l'année. Les éleveurs bio ne peuvent plus prétendre à la dérogation qui leur permettait de maintenir l'accès au plein air des volailles bio pour des raisons de bien-être animal ou de cahier des charges.

Face à ces mesures injustifiées, qui portent atteinte aux systèmes les plus vertueux, la FNAB considère que la responsabilité du plein air est montrée du doigt à tort par le Ministère et les industriels de la filière et souhaite obtenir une réglementation adaptée tenant compte de la réalité des risques de propagation de l'Influenza aviaire. C'est pourquoi 3 recours ont été déposés par la FNAB contre ces arrêtés ministériels, accompagnés de référés suspension. Un rassemblement devant le Conseil d'Etat, ainsi qu'une conférence de presse, auxquels la FNAB a participé, ont été organisés lors de l'audience le 17 décembre.

LISSAGE DU CUIVRE - DES PREMIÈRES PISTES DE SOLUTION

Depuis la ré-autorisation du cuivre à l'échelle européenne, la FNAB défend auprès du ministère de l'agriculture une application effective du lissage et un fractionnement des doses, deux sujets auxquels l'ANSES est opposée. Néanmoins en 2021, nous avons obtenu une autorisation de mise sur le marché dérogatoire de 120 jours afin d'autoriser le lissage a minima sur cette période pour faire face au risque élevé de mildiou.

Si cette première décision est une bonne nouvelle, elle ne permet pas encore de résoudre la situation des plants de vigne et des pépiniéristes pour qui une dérogation 120 jours entre juin et août ne suffit pas pour développer la filière plants de vigne bio.

CASTRATION DES PORCELETS EN BIO - UNE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES ÉLEVEURS ET ÉLEVEUSES

Alors que la FNAB et l'ITAB pilotent depuis trois ans un projet expérimental sur la prise en charge de la douleur pour la castration des porcelets en Bio, le ministre de l'agriculture a souhaité accélérer les choses en interdisant la castration à vif au 1er janvier 2022. Cette décision politique mal anticipée est tombée comme un couperet pour les éleveur-ses. La FNAB s'est mobilisée pour défendre la prise en charge à 100% des formations des éleveurs et éleveuses (les modalités seront définies début 2022), mais aussi pour s'assurer que la castration chimique ("immuno-castration") interdite en bio, ne serait pas poussée comme la solution de facilité.

Continuer à développer et à représenter la Bio

QUELQUES AVANCÉES SUR L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS DANS LE PLAN DE RELANCE ET UNE HAUSSE DU FONDS AVENIR BIO

La FNAB s'est beaucoup impliquée début 2021 afin de faire une place aux agriculteurs et agricultrices biologiques dans le plan de relance. On peut se féliciter de l'augmentation des enveloppes du fonds avenir Bio à hauteur de 13 millions d'euros.

De même, après une bataille de plusieurs mois en collaboration avec les familles professionnelles de la filière, nous avons obtenu que les adaptations des bâtiments porcins consécutives au changement de doctrine de l'INAO concernant l'accès à l'extérieur des animaux soient finançables par le plan de relance.

LA FNAB DÉFEND LA PLACE DU RÉSEAU DANS LES COMITÉS DE BASSIN

Depuis 2020, la FNAB peut nommer un-e représentant-e professionnel-le au sein de chaque comité de bassin des Agences de l'Eau, bénéficiant ainsi d'un droit de vote sur les orientations de l'agence. Cependant les chambres d'agriculture (via l'APCA) contestent devant la justice française la possibilité pour nous d'être considérés comme représentatifs de la profession. Le bureau de la FNAB a fait le choix de prendre les services d'un avocat afin de défendre auprès du Conseil d'Etat notre place dans ces comités de bassin, dans lesquels nous collaborons depuis des années avec les Agences de l'eau et les collectivités dans un objectif de protection de la ressource en eau. Le jugement du Conseil d'Etat devrait avoir lieu au premier semestre 2022

VARENNE DE L'EAU, POUR UNE GESTION QUANTITATIVE RAISONNÉE

Stéphane Rozé (Référent national eau, mandaté par la FNAB, siégeant au Conseil National de l'eau) a été audité lors de l'enquête parlementaire relative à la mainmise sur l'eau par les intérêts privés présidée, par Mathilde Panot (FI). Cette participation à la table ronde du 6 mai 2021 a été l'occasion pour la FNAB de rappeler ses engagements pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau raisonnée et permettant la résilience des territoires face aux changements climatiques à venir.

Par la suite, la FNAB a été sollicitée pour participer le 28 mai 2021 au lancement des travaux du Varenne agricole de l'eau et du Climat lancé par le Ministère de l'Agriculture.

La FNAB n'a pas été invitée à participer aux groupes de travail mais a mobilisé son réseau pour participer à certains débats et a fait parvenir des recommandations.

En parallèle, la FNAB a collaboré avec plusieurs ONG et représentants agricoles pour appeler à la vigilance des pouvoirs publics sur les recommandations faites dans le cadre du Varenne de l'eau. La FNAB a rappelé ses positions sur la gestion quantitative de l'eau : " La FNAB soutient une priorisation des usages de l'eau en garantissant d'abord l'autonomie alimentaire et les productions les moins énergivores et vivrières pour l'humain, puis l'alimentation des animaux d'élevage. Enfin, l'accès à l'eau pour tous-tes doit être assuré, y compris pour les nouveaux installés, vecteur essentiel du renouvellement générationnel de l'agriculture."

LOI CLIMAT : MOBILISATION POUR UNE PART MINIMALE DE VIANDES BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

Le 4 février 2021, Guillaume Riou (ancien président de la FNAB et Séverine Lascombe (Secrétaire Nationale Alimentation) ont échangé avec plusieurs représentants de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). La FNAB a pu repréciser l'importance de faire une place particulière à l'Agriculture Biologique dans le projet de loi "Climat et Résilience" que la Convention Citoyenne pour le Climat devait structurer.

Une fois le projet de loi rédigé (et largement dilué par le gouvernement), la FNAB a participé à la rédaction de plusieurs amendements aux côtés de Welfarm, du Réseau Action Climat, de Greenpeace et du CIWF. Ces amendements, transmis à de nombreux parlementaires, concernaient :

- Le "chèque alimentaire durable" (modalités de déploiement souhaitées, politique agricole à mettre en place en cohérence avec cette politique alimentaire)

- La Sécurité sociale de l'alimentation (demande d'étude du projet par le gouvernement),

- L'exclusion de la certification environnementale de niveau 2 et les produits issus des élevages les plus industriels et polluants de la liste des 50% de produits de "durables et de qualité" attendus en restauration collective publique au 1er janvier 2022 (loi EGALIM)

- L'intégration d'une part minimale de produits animaux dans les 20% de produits devant être issues de l'agriculture biologique dans la restauration collective au 1er janvier 2022 (loi EGAlim).

Ces amendements ont tous été rejetés.

Aux côtés de nombreuses associations, une fiche a été transmise aux Sénateurs, reprenant les demandes transmises à l'Assemblée Nationale et ajoutant des demandes sur l'augmentation de repas végétariens prolongeant la stratégie "moins et mieux" sur les protéines animales. Une partie des demandes concernant l'augmentation des repas végétariens a été intégrée dans la version finale de la loi Climat et Résilience.

UN NOUVEAU PLAN AMBITION BIO 2022-2027

Depuis plusieurs mois le ministère a lancé les évaluations du plan ambition bio 2017-2022 auxquelles la FNAB a participé. A partir de la rentrée 2022 va commencer la construction du nouveau plan ambition Bio qui ne prendra fin qu'après les élections présidentielles. Ce programme national vise à fixer les priorités de développement de la Bio sur 5 années. Il souffre notamment d'un manque de coordination de la part du ministère et d'un manque de cohérence avec l'ensemble des financements publics. Nous faisons le constat qu'une partie significative des actions inscrites dans le programme 2017-2022 n'ont pas été conduites à leur terme.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique est le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique. Créé en 1978, il est constitué d'une fédération nationale, de groupements régionaux et départementaux répartis sur tout le territoire national. La FNAB a pour objet l'organisation, la représentation et la défense au plan national et international de la profession d'agrobiologiste. Le réseau FNAB défend une alternative agricole et alimentaire respectueuse des femmes, des hommes et de l'environnement. L'agriculture biologique est pour les membres de la FNAB, le projet d'une société harmonieuse, humaniste et solidaire.

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS

www.fnab.org
www.territoiresbio.fr
www.produire-bio.fr
Facebook
Linkedin
Twitter

Mise en page : berenice.dorleans@gmail.com
Crédits photos : FNAB, Agrobio 84, Matthieu Chanel